

Security Exchange Commission Law des États-Unis, j'ai demandé ce que le Canada a offert en échange et on m'a dit qu'il n'avait rien offert. Je voulais m'assurer en agissant ainsi que le ministre ne se laissait pas glisser la bride et le mors, comme cela s'est déjà produit dans le cas de son prédécesseur en 1963 afin de gagner quelques avantages à court terme, et dans l'avantage illusoire fourni par la loi sur l'égalisation des impôts des États-Unis.

L'hon. M. Sharp: L'accès au marché des États-Unis n'est pas tout à fait une illusion.

• (4.20 p.m.)

L'hon. M. Lambert: Il était en fin de compte illusoire pour le Canada, en ce sens que nous avons entrepris de limiter nos avoirs en devises étrangères à 2,600 millions de dollars, en fonds des États-Unis. Je dis simplement ceci, que le ministre des Finances s'est fait mettre la bride; on lui a aussi mis le mors, pas simple mais double, un mors à gourmette rivié à une chaîne bien solide. Le résultat net de la chose, c'est que le ministre des Finances, qui devrait disposer d'un instrument extrêmement utile pour réprimer l'inflation, se trouve maintenant dans l'impossibilité de s'en servir par suite de l'accord conclu avec les États-Unis, car le Canada doit imposer un plafond artificiel à son taux d'intérêt, en vue de détourner l'entrée au pays de fonds étrangers, car une surveillance s'impose sur ces fonds du fait du plafond convenu de 2,600 millions de dollars. Je voudrais que l'on examine la proposition suivante: Ne serait-il pas préférable, actuellement, de nous soustraire aux exemptions de la loi sur l'égalisation de l'intérêt?

L'hon. M. Sharp: Nos emprunts nous coûteraient plus cher.

L'hon. M. Lambert: Oui, il nous en coûterait davantage pour emprunter, mais c'est bien là ce que le ministre demande, quoique d'une manière différente. Nous pouvons étudier cette question plus longuement une autre fois. Je ne peux pas la traiter à fond présentement, car il me faudrait 20 minutes ou une demi-heure pour exposer les détails. Toutefois, monsieur l'Orateur, je demande qu'on retienne cette suggestion, afin que nous puissions utiliser nos propres ressources monétaires pour mettre au point notre politique monétaire interne. Nous nous lions pieds et mains par le contrôle des devises. Quel avantage principal le Canada en retirera-t-il à la longue? Sera-ce la hausse des taux d'intérêt sur les fonds empruntés à l'étranger, ou l'amenuisement des épargnes accumulées chez nous, avec les énormes difficultés qui en résultent pour nos citoyens à revenus fixes par suite de l'inflation.

Le ministre a dit qu'il essayait de freiner l'inflation, mais jetons un coup d'œil sur ses documents budgétaires. A la page 19 figure un alinéa relatif aux prix, indiquant que les prix ont augmenté d'au moins 3 p. 100 en 1965. Ensuite vient cette déclaration lumineuse:

Étant donné toutes ces considérations, et vu la situation qui existe au début de 1966, il ne serait pas prudent de prévoir un taux de hausse des prix moindre que celui de 1965.

Donc nous pouvons nous attendre en 1966 à une répétition de ce qui s'est passé en 1965. Le ministre entend-il par là que ses efforts pour combattre l'inflation ne réussiront pas à ralentir le taux d'inflation, ou que tout ce qu'il réussira à faire, c'est de contenir l'inflation au niveau de 1965? Si c'est là le seul objectif auquel vise le budget, je déclare que le ministre a manqué son coup et qu'il n'a pas réussi à prendre les mesures qui s'imposent dans l'intérêt du Canada.

[Français]

M. Antonio Yanakis (Berthier-Maskinongé-Delanaudière): Monsieur l'Orateur, je voudrais, à mon tour, féliciter particulièrement l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) de la clairvoyance qu'il a su démontrer dans la présentation de son exposé budgétaire, qui est à la fois prudent et réaliste.

Le premier budget du ministre était un document complexe et adroitement présenté, qui a non seulement démontré le calme et la compétence de l'honorable ministre des Finances mais également son hésitation à se lancer dans des aventures fiscales.

L'équilibre délicat de la série de mesures proposées a pour but principal de réduire les exigences générales du consommateur canadien et d'inciter l'homme d'affaires de ce pays à ralentir ses investissements de capitaux et ses importations. Le ministre veut ainsi libérer notre économie des pressions inflationnistes et prolonger, au delà de l'année du centenaire, notre actuelle prospérité.

Le discours du budget lui-même a été le moins partisan de tous ceux entendus aux Communes de mémoire récente.

Le nouveau ministre des Finances a lu son document de 16,000 mots avec la brillante assurance d'un homme «raisonnable», dans un monde qui ne l'est pas. A le voir déclamer son texte à la Chambre, on avait l'impression de voir à l'œuvre un instrument humain parfaitement adapté à ses besoins.

Malgré la prudence dont il devait nécessairement faire preuve, le ministre a rejeté le concept désuet qui veut que le gouvernement n'impose des taxes que dans le seul but de recueillir de l'argent. Le nouveau ministre des Finances a plutôt fermement fait connaître son intention d'utiliser la taxation